



Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022 au Centre des congrès de Montréal.

RÉSOLUTION AEA 2022-09-24/23
Réponse des ministères aux préoccupations
des gouvernements de proximité

CONSIDÉRANT qu'entre 2017 et 2021, le gouvernement du Québec a enregistré une augmentation globale de 14,5 % de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE la part de la région de la Capitale-Nationale du total des effectifs réguliers du gouvernement a aussi continué de croître dans les dernières années, passant entre 2015 et 2021 de 48,3 % à 49,9 % et frôlant ainsi la barre symbolique des 50 %;

CONSIDÉRANT QUE cette concentration a fait en sorte que l'État répond difficilement aux besoins des régions et que l'approche dite « mur-à-mur », si dommageable pour les municipalités, est ainsi amplifiée;

CONSIDÉRANT qu'après des décennies de fermeture de bureaux en région, l'État ne respecte plus son rôle fondamental d'assurer l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT les problèmes fréquents rencontrés avec certains ministères, comme celui des Transports, mettent en évidence ce vide laissé par le gouvernement et la problématique vécue par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, M^{me} Sonia LeBel, a déposé en février 2022 un plan pour le transfert de 5 000 emplois gouvernementaux en région;

CONSIDÉRANT QUE les lieux choisis pour les premiers bureaux gouvernementaux partagés annoncés à cette occasion ont laissé certains milieux sur leur faim;

CONSIDÉRANT QUE la proportion de cadres dans l'appareil étatique est en hausse constante dans les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le transfert de 5 000 emplois gouvernementaux en région est une occasion unique pour améliorer la présence de l'État en attribuant ces postes décisionnels aux directions régionales des ministères intervenant dans nos territoires;

CONSIDÉRANT QUE ce transfert doit obligatoirement être structurant pour la présence et l'action de l'État, en plus d'entraîner un tournant décisif dans sa manière d'intervenir dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE pour plusieurs ministères, la modulation des interventions et la prise en compte des particularités et des préoccupations du milieu sont non seulement possibles, mais souhaitables pour le traitement des dossiers et la prise de décision;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de ce projet gouvernemental répond en plus aux aspirations de plusieurs travailleurs et travailleuses et de leurs familles qui souhaitent changer leur mode de vie et recherchent un environnement moins urbanisé;

CONSIDÉRANT QUE sa concrétisation contribuera à la vitalité des communautés, à l'utilisation optimale des infrastructures en place et à la rentabilisation des services publics;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements de proximité sont les mieux placés pour connaître les enjeux sur leur territoire et trouver les solutions appropriées;

CONSIDÉRANT qu'ils souhaitent jouer entièrement leur rôle, mais doivent avoir l'écoute constante du gouvernement, de ses ministères et organismes pour assumer ces responsabilités et réaliser leur mission;

Sur proposition de M. Luc Simard, préfet – MRC Maria Chapdelaine, appuyée par Mme Michelle Joly, mairesse de Chertsey, il est résolu :

DE DEMANDER au prochain gouvernement du Québec :

- QUE le transfert de 5 000 emplois gouvernementaux en région soit complété à l'intérieur du prochain mandat;
- QUE le plan pour le transfert de ces emplois soit assorti d'indicateurs et fasse l'objet d'un suivi;
- QUE le transfert de 5 000 emplois gouvernementaux en région serve à ajouter des postes décisionnels dans chacune des directions régionales des ministères intervenant dans nos territoires;
- QUE ces postes décisionnels, des cadres ou des professionnels ayant un pouvoir d'action effectif sur les décisions de leur ministère, permettent de mieux moduler l'action du gouvernement sur le territoire en redonnant aux directions régionales le pouvoir d'agir sur les politiques, d'avoir une présence significative dans le milieu, d'écouter les préoccupations des gouvernements de proximité et de tenir compte de leurs priorités.

Adoptée à l'unanimité

Copie conforme d'une résolution adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022.


Sylvain Lepage
Directeur général


Date